

# Historique des manifestations contre l'exploitation du gaz de schiste

- **Première grande manifestation - février 2011**

Samedi 26 février dernier, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblés à Villeneuve-de-Berg en Ardèche pour dire Non au gaz de schiste. Venue à pied, à vélo, en train et en autocar, la foule, où se mêlaient élus et citoyens, a fait entendre son opposition et sa demande d'un débat public pour une vraie réflexion sur notre politique énergétique. Les collectifs départementaux, dont la FRAPNA Drôme et ses militants, étaient parmi elle.

- **Réunion d'information - mars 2011**

Une réunion d'information sur la prospection de gisement de gaz de schiste a eu lieu le 14 mars à la Maison des syndicats de Valence.

- **Manifestation à Donzère - avril 2011**

La veille, la commission en charge du rapport sur les Gaz Non Conventionnels avait remis son pré-rapport aux autorités françaises, d'où le choix d'une journée de mobilisation le lendemain.

La commune de Donzère où se déroulait la manifestation a pour maire Éric Besson, Ministre de l'Énergie et de l'Industrie.

- **Manifestation "Touche pas à mon maire !" - mai 2011**

La société pétrolière américaine Schuepbach Energy Lcc a demandé au tribunal administratif de Lyon d'annuler les arrêtés de certains maires ardéchois dont les communes sont incluses dans le permis de recherche de Villeneuve-de-Berg. Elle estime que ces maires, qui ont voulu protéger la ressource locale en eau menacée par des prélèvements importants et par des risques de pollution, ont commis un excès de pouvoir en interdisant les recherches de gaz de schiste.

Afin de soutenir ces maires qui ont agi pour que leurs administrés continuent à avoir accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante, le Collectif 07 « Non au gaz de schiste » a organisé un rassemblement à Villeneuve de Berg.

- **Rassemblements devant les permanences parlementaires - mai 2011**

Mardi 10 mai 2011 a été examinée à l'Assemblée nationale la proposition de loi de Christian Jacob pour l'abrogation des permis de recherches de gaz de schiste déjà accordés. Bien que le collectif Non au gaz de schiste Drôme soutienne cette démarche des législateurs, et espère que la loi adoptée sera ambitieuse pour la protection de notre environnement et la concertation à l'avenir avec les citoyens et les élus, des rassemblements symboliques se sont tenus devant les permanences parlementaires des députés de la Drôme à Romans, Valence, Crest, Montélimar.

- **Rassemblement Gaz de schiste à Barjac - octobre 2011**

Le gouvernement a abrogé 3 permis de recherches de gaz de schiste dont ceux de Montélimar et de Villeneuve de Berg. 61 permis de recherches de gaz et d'huile de schiste sont encore en vigueur en France. La plupart de ces recherches vont utiliser la fracturation hydraulique, technique interdite par la loi du 13 juillet 2011, car il n'en existe pas d'autre.

La commune ardéchoise de Barjac fait partie du permis du Bassin d'Alès qui n'a pas été abrogé. Nous craignons maintenant que les pétroliers réalisent des forages à caractère expérimental et scientifique, comme le permet la loi. Avec les dégâts sur notre environnement que l'on connaît.

Il faut donc continuer à montrer notre opposition pour qu'aucune recherche de gaz et d'huile de schiste ne soit réalisée, ni ici, ni ailleurs et demander l'abrogation de toutes les autorisations.

- **Rassemblement Gaz de schiste à Villeneuve-de-Berg - février 2012**

Depuis un an, les citoyens se sont mobilisés contre les recherches de gaz de schiste.

À l'occasion de cet anniversaire, les collectifs ardéchois ont organisé un rassemblement dimanche 6 février 2012 Place des Combettes à Villeneuve-de-Berg. Nous devons montrer que notre détermination est toujours aussi forte !

- **Rassemblement Gaz de schiste à Aurel - juillet 2012**

Un rassemblement festif a eu lieu le premier après-midi du mois contre le gaz de schiste.

- **Journée mondiale d'action contre le gaz de schiste - 22 septembre 2012**

Rassemblement à Saint-Christol dans le Gard.

- **Soutien aux maires d'Ardèche convoqués en Préfecture à Privas - 27 septembre 2012**

Les maires des communes ardéchoises incluses dans le permis de recherches de gaz de schiste dit du « Bassin d'Alès » ont été convoqués jeudi 27 septembre 2012 à 15h à la préfecture à Privas. Le préfet devait les informer sur le dossier de déclaration d'ouverture de travaux déposée par la société Mouvoil, en présence d'un représentant de celle-ci.

Afin de soutenir ces maires qui sont opposés à ces recherches, un rassemblement a eu lieu place du Jeu de Mail à Privas, et des courriels ont été envoyés au directeur de cabinet du préfet de l'Ardèche avec le message suivant :

« Je soutiens les Maires d'Ardèche convoqués en Préfecture de Privas jeudi 27 septembre 2012 dans leur détermination à refuser les travaux demandés par la société Mouvoil. Gaz de schiste, ni ici ni ailleurs ».

- **Manifestation contre les recherches et l'exploitation du gaz de schiste à Montélimar - 19 octobre 2013**

Le 11 octobre le Conseil constitutionnel a déclaré que la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la fracturation hydraulique est constitutionnelle. C'est une grande victoire.

Mais comme nous l'avons écrit précédemment cette loi est dangereuse car son article 2 stipule : « Il est créé une Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux. Elle a notamment pour objet d'évaluer les risques environnementaux liés aux techniques de fracturation hydraulique ou aux techniques alternatives. Elle émet un avis public sur les conditions de mise en œuvre des expérimentations, réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public, prévues à l'article 4 ».

Nos craintes sont justifiées, car maintenant les pétroliers font pression sur le gouvernement pour la mise en place de cette commission (mise en place qui avait été bloquée par Delphine Batho) afin de lancer des expérimentations.

De plus la réforme du code minier est en cours. Il faut obtenir que l'interdiction des recherches et de l'exploitation des gaz et huiles de schiste soient inscrites dans le nouveau code.